

LE LOTO COMME OUTIL DE FINANCEMENT DU PATRIMOINE

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'idée d'un tirage exceptionnel du loto réalisé à l'occasion des journées du patrimoine a mis du temps à s'imposer en France. Et ce, contrairement à l'Australie, l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne. Ce dernier pays fait office de précurseur. Depuis 1994, l'*Heritage Lottery Fund* représente une manne importante de financement de la rénovation du patrimoine outre-Manche. En dépit, de nombreux rapports qui préconisaient une telle solution en France, le tirage au sort n'a été établi que dans la Loi de finances rectificatives pour 2017 au titre de la "Mission Patrimoine".

Le tirage spécial du loto du vendredi 14 septembre dernier a été un grand succès et a attiré la participation de plus de 2,5 millions de joueurs, soit 30% de joueurs de plus que pour un tirage habituel ! Cela montre que les français sont très attachés à la valeur symbolique de leur patrimoine historique même si les monuments qui composent cette véritable richesse ne sont évalués qu'à l'euro symbolique dans le cadre de notre budget...

Si l'usage de cette technique de financement reste exceptionnel, on ne peut que se féliciter de sa pérennisation chaque année. Compte tenu de la situation inquiétante de nos finances publiques, il est salutaire que l'État lance enfin de nouvelles pistes de financement.

Certes, la somme gagnée est dérisoire en regard des insuffisances des financements attribués à la rénovation du patrimoine historique de notre pays. Certes, l'État ne va récupérer qu'une vingtaine de millions d'euros alors que les autres pays en ont déjà récupéré plusieurs centaines par le biais de loteries plus rémunératrices. Mais cette goutte d'eau montre qu'un peu d'imagination ne peut pas faire de mal aux finances publiques même si le tirage au sort est un outil de politiques publiques à utiliser avec précaution.

Jean-François CALMETTE - Avocat, Maître de conférence - Université de Perpignan